## **Plaintes**

Sur les 54 plaintes reçues pendant l'année par les deux commissaires au sujet du Ministère (48 l'année précédente), 48 ont été présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Aucune de ces plaintes présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information portait sur des retards (comparé à six l'année dernière). Après enquête, 12 des plaintes concernant l'accès à l'information ont été considérées comme réglées, quatre ont été jugées sans fondement et il y a eu six désistements.

## Affaires portées devant la Cour fédérale

En 2002-2003, aucune nouvelle demande n'a été déposée en vertu de l'article 41 de la Loi sur l'accès à l'information. Toutefois, deux demandes étaient encore à l'étude.